



Association Nationale des Hospitaliers Retraités Section de la Mayenne Assemblée Générale du mercredi 18 mars 2026

L'Assemblée Générale annuelle de l'Association Nationale des Hospitaliers Retraités (ANHR) de la section départementale de la Mayenne s'est tenue le mercredi 18 mars 2026 au Centre Multi Activités, le Palindrome, à Laval, 63 personnes étaient réunies.

Un café d'accueil et viennoiseries, pris en charge par la section ANHR de la Mayenne, a été offert aux participants.

Le Président, Yvon MOHAMMAD ouvre la séance :

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, ainsi qu'aux nouveaux adhérents.

Il remercie la mairie de Laval pour le prêt de cette salle à titre gracieux pour notre AG. Il remercie aussi l'association « Paul Brodin » pour le prêt de la sono et des micros. Remerciements aussi à la direction du centre hospitalier de Laval pour nous avoir permis d'occuper une salle sur le CH pour nos réunions de bureau au cours de l'année.

Le Président remercie tous les membres du bureau de l'ANHR qui ont toujours œuvré pour le bon déroulement de l'association et pour la préparation de cette AG, sans oublier leur conjoint qui nous aident volontiers.

Le Bureau : Yvon Mohammad : président - Geneviève Mohammad : trésorière et faisant fonction de secrétaire - Françoise Sauzet : trésorière adjointe - Francine Berthelot - Alice Claude - Marcel Freulon - Elisa Halopeau - Marie Claire Leroy - Marie France Plassais.

Bilan moral

Le bureau s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2025.

Concernant le nombre d'adhérents pour l'année 2025 :

- Fin 2024, l'association comprenait 138 adhérents.
- En cours d'année 2025, il y a eu 15 démissions et 6 nouvelles adhésions.
- En fin d'année 2025 nous comptons donc 129 adhérents.

Concernant les cotisations :

- Suite à l'AG Nationale du 20 novembre 2025, la cotisation annuelle a augmenté de 2€ et l'abonnement à la Revue d'1€.
 - A noter que la section 53 continue à prendre en charge les 5 euros de la revue.
 - L'ANHR étant reconnue organisme d'intérêt général, la cotisation ouvre droit à une réduction fiscale de 66% de son montant.
 - A savoir que nous reversons 76% des cotisations perçues au Siège à Bordeaux.
 - Le reçu fiscal n'est plus envoyé systématiquement aux adhérents. En cas de contrôle fiscal l'adhérent peut demander le reçu fiscal auprès du siège de l'association à Bordeaux.
- Il faut donc penser à rajouter le montant de la cotisation à la déclaration fiscale.

Renouvellement du bureau :

Résultat des élections :

- Nombre de votants 50
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de voix pour la liste complète : 50

Le bureau est donc renouvelé dans sa totalité.

Bilan Financier 2025 présenté par Geneviève MOHAMMAD, Trésorière :

Solde compte d'administration au 31/12/2024 : 2 769,62€

Recettes

Cotisations perçues : 3 041,00€
Reversement du siège : 118,24€

Sorties, repas AG : 4 516,00€

TOTAL recettes : 10 444,86€

Dépenses

Versement au siège : 2 936,44€
(Dont 464€ Abonnement Revue, pris en charge par la section 53)

Frais de Fonctionnement : 437,10€
Affranchissement : 219,21€

Sorties, repas AG : 6 168,94€
TOTAL dépenses : 9 761,69€

Solde au 31/12/2025 :

Compte Administration : 683,17€

Solde Compte Epargne : 4 761,17€

Soit un solde total de : 5 444,34€

Bilan d'activités 2025 présenté par Geneviève MOHAMMAD, faisant fonction de secrétaire :

Activités 2025 :

- Journée en Vallée de Haute Mayenne : le mardi 20 mai 2025, 35 personnes étaient présentes :
Visite guidée de Fontaine Daniel, berceau de la manufacture des « Toiles de Mayenne »
Déjeuner au restaurant « Le Beau Rivage »
Croisière commentée sur la Mayenne à bord de la « Meduana »
Visite guidée du Château de Mayenne, avec son palais carolingien unique en Europe.
- Après-midi festif, le vendredi 5 décembre 2025, à St Germain Le Fouilloux, avec Gabrielle Archange, animatrice et chanteuse, 41 personnes étaient présentes.

Activités 2026 programmées :

Visite de la fromagerie VAUBERNIER, suivie d'un repas au restaurant « L'Escale » à Louverné : le jeudi 2 avril 2026.

Visite de Lassay les Châteaux avec l'office de tourisme de Mayenne : le jeudi 11 juin 2026.

Journée « Vendanges » avec le voyageur GANDON : le mardi 22 septembre 2026.

Après-midi festif à St Germain le Fouilloux, avec Pascal Pertron : le mardi 1^{er} décembre 2026.

Présentation de l'ANHR :

Créée en 1976 par Henri Fabre, également fondateur de la MNH.

L'ANHR fête donc cette année ses 50 ans.

C'est un organisme reconnu d'intérêt général, neutre et indépendant sur le plan politique, syndical, philosophique et religieux.

Son siège social est situé à Bordeaux.

Son Président est Mr Maurice TOULALLAN.

Le Rédacteur en chef de la Revue est Mr Hubert FAVELIER.

Organisée en Sections dans chaque département.

Ses objectifs :

- Défendre les Droits, la représentativité, les intérêts des hospitaliers retraités
- Participer à la réflexion sur l'évolution des systèmes de santé
- Participer à l'information des retraités
- Créer et maintenir des liens de solidarité entre les retraités des établissements de santé
- Partager des moments d'échange et de convivialité

Son fonctionnement :

- Le Conseil d'Administration : ses membres sont élus en Assemblée Générale
- Le Bureau National : ses membres sont élus par le CA
- L'Assemblée Générale : a lieu 1 fois par an
- Le congrès national 2026 : aura lieu à ERDEVEN, les 13, 14 et 15 octobre 2026
- Les statuts sont adoptés en AG, la dernière modification a eu lieu en novembre 2025
- Le Règlement Intérieur : est proposé par le bureau, approuvé par le CA et voté en AG, la dernière version a eu lieu en novembre 2025

Ses partenariats :

- BFM – GMF – MNH – CGOS
- ANFH : Association Nationale pour la formation permanente des personnels hospitaliers
- FHF : Fédération Hospitalière de France

Ses actions :

- **Convention avec l'ANFH, en juin 2025** : organisme paritaire collecteur de la fonction publique hospitalière. Elle permettra à l'ANHR d'intervenir lors des journées de formation de préparation à la retraite.
- **Convention avec la FHF, en octobre 2025** : Fédération Hospitalière de France (rassemble hôpitaux et établissements médico-sociaux publics). Elle permettra notamment de communiquer les coordonnées de l'ANHR aux futurs retraités de leurs établissements.

Le CGOS : présenté par Mme Laurence OUVRARD adjointe de délégué régional, et Mme Linda BELLINOT référente régionale des services.

Le Comité de Gestion des Œuvres Sociales est une institution, association loi 1901 depuis 1960.

Le dossier ouvre droit aux prestations et offres CGOS pour les agents et membres de leur famille, ainsi qu'aux retraités.

Le dossier CGOS pour les retraités est renouvelé tous les ans de façon automatique, il est réactualisé tous les 5 ans si le retraité n'a pas effectué de retrait (billetterie ...).

L'Espace Agent sur le site du CGOS : permet de télécharger les formulaires de prestations, d'accéder aux détails des prestations et actions proposées, de suivre les actualités nationales et régionales, d'accéder aux offres (vacances, billetterie, loisirs, avantages conso, services ...), d'avoir des informations pratiques (numéro CGOS, bénéficiaires, ouverture annuelle des droits ...), de contacter le CGOS ou trouver le contact CGOS d'un établissement.

Sur la page d'accueil du site il est possible de télécharger la fiche annuelle des prestations.

Site du CGOS : www.cgos.info - Tél : 01 45 70 82 20

Les différentes prestations sont présentées avec leurs conditions et montants :

La famille :

Naissance, adoption – Garde d'enfants – Centre de loisirs, accueil périscolaire – Etudes, éducation, formation – Enfant en situation de handicap – Congé présence parentale – Congé de solidarité familiale – Décès de l'agent, du retraité, de son conjoint, de son enfant à charge : 800€ versé maximum dans les 6 mois après le décès – Aide sociale aux agents en situation de maladie – Aides exceptionnelles remboursables ou non – Noël des enfants - Renseignements juridiques : 02 38 799 787

Retraite :

Départ à la retraite : montant forfaitaire par année de service – Prestation annuelle retraités : selon le quotient familial, délai de 5 ans pour la demander.

Vacances :

Vacances enfants et adolescents, adultes et famille – Chèques vacances : avec ou sans épargne, valables 2 ans, possible de les échanger si ils sont périmés.

Billetterie et Loisirs :

Sports-loisirs-culture enfant et adulte : 1 seule prestation par an, pour des activités effectivement pratiquées.

Titres culture (pour livres, spectacles ...) : valables 2 ans – Billetterie.

Avantages :

CESU Multiservices : selon le quotient familial

Avantages conso : abonnements magazines ...

Services + : réductions sans participation du CGOS sur achats divers (voitures ...)

Exposé très intéressant et apprécié des participants.

Yvon MOHAMMAD remercie les participants de leur écoute et souhaite à toutes et tous un bon appétit.

A l'issue de cette Assemblée Générale, un repas servi dans la même salle, soigneusement préparé par le traiteur du Petit St Germain, a permis un moment de partage convivial et unanimement apprécié.

